République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE_048_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Ronna CHALVET, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Manon LHOST, Simon POUVREAU, Olivier GINIER, Valentin BESNIER
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Margot PODGORNY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Remboursement de l'avance versée au budget annexe photovoltaïque

Vu les délibérations DE_2024_52 et DE_2024_84 autorisant le versement d'avance du budget principal vers le budget annexe photovoltaïque d'un montant total de 6 700 €.

Considérant que le budget va être dissout en cours d'année vu le projet d'autoconsommation collective et que l'annuité de l'emprunt d'un montant de 1529,01 € sera prise en charge par le budget principal.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'effectuer un reversement du budget annexe photovoltaïque d'un montant total de 8 229.01€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AUTORISE** le remboursement de la somme de 8 229.01€ du budget annexe photovoltaïque au budget principal

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Date de transmission de l'acte: 08/04/2026
Date de reception de l'AR: 08/04/2026

007-210701470-DE_048_2026-DE
AGEDI